

N° 24/05/015

Département du Rhône.
Arrondissement de Villefranche

69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr

DECISION DU MAIRE PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE POUR L'ANNEE 2024

Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
de cet acte.

Transmission en

Préfecture le :

24/05/24

Affichage le :

24/05/24

Nous, René PONTET, Maire de la Commune d'AMPLEPUS (Rhône) ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L
2122-22 20° ;
Vu les délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021 portant délégations
du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que la délibération susvisée donne délégation au Maire pour « demander tout organisme financeur l'attribution de subventions qu'elles portent sur du fonctionnement ou de l'investissement, quelle que soit la nature de l'opération et quel que soit le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ».

Considérant que chaque année, le Conseil départemental du Rhône répartit le montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie.

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Conseil départemental une subvention d'un montant de 19 630.00 au titre du produit des amendes de police, selon le plan de financement ci-dessous :

1) Sécurisation de l'intersection entre la rue St Paul et la rue St Joseph

Chiffrage

Dépense	Coût € HT
Sécurisation de l'intersection entre la rue St Paul et la sur St Joseph	27 723.80 €

Plan de financement

Financeur	Montant € HT	Part %
Commune d'Amplepuis	13 863.80 €	50 %
Département	13 860.00 €	50 %
TOTAL € HT	27 723.80 €	100 %

2) Mise en place d'un passage surélevé pour sécuriser et apaiser l'avenue Jean Moos

Chiffrage

Dépense	Coût € HT
TOTAL	11 546.00 €

Plan de financement

Financeur	Montant € HT	Part %
Commune d'Amplepuis	5 776.00 €	50 %
Département	5 770.00€	50 %
TOTAL € HT	11 546.00€	100 %

RÉCAPITULATIF

Projet	Coût € HT	Montant sollicité au Département	Part sollicité en %
Sécurisation de l'intersection entre la rue Saint Paul et la rue Saint Joseph	27 723.80 €	13 860.00 €	50 %
Mise en place d'un passage surélevé pour sécuriser et apaiser l'avenue Jean Moos	11 546.00 €	5 770.00 €	50 %
TOTAL	39 269.80 €	19 630.00 €	50 %

Article 2: La Directrice générale des Services et le comptable du Trésor auprès de la Commune d'Amplepuis, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON CEDEX 3) dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification en ce qui concerne les intéressés ou de la date de publication en ce qui concerne toute autre personne estimant avoir un intérêt à agir ou via le site www.telerecours.fr.

Fait à Amplepuis, le 22 mai 2024



Le Maire,
René PONTET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "René Pontet", is written over the printed name of the Mayor.